

à améliorer généralement l'agriculture du pays. La Société Provinciale a adopté le seul moyen qu'elle eût de correspondre avec toutes les parties du Bas-Canada, en publiant le Journal d'Agriculture, qui a été envoyé dans chacune des paroisses de cette section de la Province. Si le progrès est désirable, nous ne voyons pas quel autre moyen la Société aurait pu trouver pour proposer et recommander les améliorations qui pouvaient être nécessaires. Si des publications de ce genre ne produisaient aucun bien, que de peines perdues et de dépenses inutiles dans les Etats voisins et dans les Iles Britanniques, où il se publie un si grand nombre de journaux d'agriculture ! Que peut-il y avoir de plus propre à instruire les ignorans que la pratique entendue et le succès des agriculteurs expérimentés et prospères ? Si ces agriculteurs heureux et expérimentés désirent instruire et encourager des confrères moins fortunés, nous leurs offrons les colonnes de ce journal, pour tout ce qu'ils voudront bien nous communiquer d'instructif et d'intéressant, et il ne leur en coûtera rien autre chose que la peine de coucher sur le papier ce qu'ils auront à dire pour l'avantage de leurs compatriotes.

Il conviendrait que les noms des personnes qui obtiennent des prix pour de beaux animaux, de bonnes récoltes, la bonne tenue des fermes ou des laiteries, les modes de culture ou d'entretien qui ont produit de bons résultats, fussent rapportés et publiés pour l'avantage général des cultivateurs. Ce seroit, à notre avis, le moyen le plus certain de rendre utiles les fonds employés par les Sociétés d'Agriculture, et nous ne voyons pas qu'on pût raisonnablement trouver à redire à ce plan de conduite.

Nous transcrivons le Rapport du Comité de l'Assemblée Législative de la dernière session du Parlement Provincial, qui a été publié sous la forme de pamphlet, avec le Rapport annuel de la Société d'Agriculture du Bas-Canada à la Législature, ainsi que différentes lettres reçues par les Directeurs de cette Société, en réponse à des Circulaires contenant diverses questions

sur la Statistique Agricole, adressées à des messieurs de la campagne, résidant en différents endroits du Bas-Canada. Il y a aussi un Rapport de la Société d'Agriculture du Comté de Beauharnais. Le pamphlet contient des renseignements très intéressans, et le Rapport du Comité Spécial offre une preuve du grand intérêt que le Parlement Provincial prend à l'agriculture. Ce n'est qu'après avoir acquis une connaissance parfaite de l'état de notre agriculture qu'on pourra comprendre quelles mesures il convient d'adopter pour son amélioration ; et lorsque le Parlement s'assemblera, le Gouvernement sera très probablement en possession de documens complets et exacts sur le présent état de l'agriculture du Bas-Canada, au moyen des réponses aux circulaires imprimées, distribuées par le Bureau d'Enregistrement.

RAPPORT.

LE COMITÉ SPÉCIAL auquel ont été renvoyés le rapport annuel de la Société d'Agriculture du Bas-Canada, et le rapport spécial de la société d'agriculture du comté de Beauharnois, a l'honneur de faire rapport comme suit :—

Votre comité, conformément à l'ordre de renvoi de votre honorable chambre, a examiné avec le soin que requiert le sujet, le rapport de la société d'agriculture du Bas-Canada et le rapport spécial de la société d'agriculture du comté de Beauharnois.

Votre comité a appris avec plaisir que les publications française et anglaise soutenues par la Société du Bas-Canada, sous le nom de "Journal d'Agriculture," se maintiennent avec bonheur et ont une circulation considérable.

La société d'agriculture du Bas-Canada a institué une enquête dans le but de résoudre différents problèmes relatifs à l'agriculture pratique dans le Bas-Canada, et votre comité attire l'attention de votre honorable chambre sur les documens fournis par cette enquête, documens qui sont attachés au présent rapport.

Votre comité n'entre pas dans l'examen de diverses questions que la société du Bas-Canada s'est posées dans l'enquête dont il vient d'être parlé, et qui ont trait spécialement à la pratique de l'agriculture ; votre comité ayant à s'occuper particulièrement de cette partie du rapport qui concerne les moyens législatifs à prendre pour l'avancement de l'agriculture et la diffusion des connaissances agronomiques.